

rais que tous mes vœux sont que tous les autres ministres du présent Gouvernement unioniste soient aussi dévoués que lui dans le service public, et aussi honnêtes qu'il l'est lui-même. Je me sers à dessein du mot honnête, et il me vient à l'esprit parce que le résultat des dernières élections démontre jusqu'à quel point quelques-unes de ces élections ont été frauduleuses. Mais je ne veux pas discuter ce point pour le moment, ni ne suis disposé à diriger une attaque quelconque contre certains politiques que le Gouvernement unioniste compte parmi ses membres. Les unionistes libéraux se sont montrés tout aussi mauvais, sinon plus, que quelques-uns des unionistes conservateurs, en adoptant et en appliquant la loi des élections en temps de guerre. Ils ont été les pires complices, relativement à cette loi, en participant à la violation la plus flagrante de la constitution du pays, et en foulant aux pieds nos institutions démocratiques. Les ministres de l'Ouest ne peuvent se féliciter du résultat des dernières élections. Les provinces de cette région ont, depuis quelque temps, rivalisé avec les gouvernements conservateurs par leur administration malhonnête, par leurs gaspillages, ou leurs dépenses extravagantes.

Les gouvernements conservateurs du Manitoba et de la Colombie-Anglaise ont été renversés, et les libéraux de Saskatchewan et de l'Alberta sont arrivés au pouvoir parce que leurs antécédents n'étaient entachés d'aucune fraude. Il est incroyable que, sous une administration honnête de la loi électorale, chacune de ces provinces de l'Ouest n'ait élu qu'un, deux ou trois députés pour être les interprètes de l'opinion libérale de cette partie du pays. Je ne veux pas m'arrêter sur les détails. Ils sont réellement trop pénibles pour un homme qui tient à l'honneur et à la bonne renommée de son pays. Dans l'autre Chambre ces détails ont été crûment et franchement exposés, sinon entièrement, du moins en partie, par le chef du parti libéral. Ce dernier les a mis sous les yeux du premier ministre et ses collègues unionistes. Oh! quelle honte! puisque le Gouvernement unioniste actuel ne se maintient, aujourd'hui, qu'à l'aide de la fraude, ou de la violation criminelle de la Constitution, en foulant aux pieds nos libertés politiques et nos droits électoraux! Et le bien fondé de ce fait ne saurait être sérieusement contesté. Il me répugne d'en parler. Il me répugne de l'admettre vu mes égards pour l'honneur du Canada. Mais ce fait existe; ce crime a été commis, et nous devons en subir les conséquences. C'est

pourquoi je dis que, si les chefs de la présente administration étaient tous aussi dévoués et honnêtes envers le public et dans leur gestion des affaires publiques que l'est le ministre dirigeant du Sénat, nous n'aurions pas, aujourd'hui, à rougir de honte, ou à expier le crime électoral commis aux dépens de la bonne renommée du Canada. Ce langage est sévère. D'un autre côté, l'application de la loi des élections en temps de guerre ne devrait pas nous obliger de déplorer le fait que les femmes canadiennes se sont montrées même plus expérimentées que ces roués meneurs électoraux qui s'emploient à faire tomber dans les urnes des bulletins frauduleux. Un des membres du Parlement, un conservateur, l'un des principaux financiers du Canada, l'un des principaux appuis du parti conservateur, a déclaré, quelques jours après les élections, et d'un air satisfait, que, d'après ses renseignements, les femmes de Westmount avaient voté jusqu'à vingt et une fois chacune pour Albert Sévigny.

Ainsi vingt et une voix données par une seule femme!

L'honorable M. DOMVILLE: Avait-elle l'âge requis?

L'honorable M. CLORAN: Elle a eu le temps d'atteindre cet âge. Dans la division de Saint-Laurent, des soldats ont voté jusqu'à sept ou huit fois. C'est la division où M. Ballantyne a été élu. Je connais des bureaux de votation, ici, à Ottawa, où des femmes se sont rendues coupables de personification en substituant à leur nom véritable un autre nom. Je citerai l'exemple d'une femme—disons de madame Brown. Le représentant de sir Wilfrid Laurier, un jeune homme sans expérience, et évidemment sans courage, protesta contre le vote de cette femme en disant qu'elle n'était pas madame Brown comme elle le prétendait, vu qu'il la connaissait personnellement. L'officier rapporteur dit: "Vous, jeune homme, mêlez-vous de vos affaires, ou vous serez expulsé de ce bureau; cette femme votera." Et elle vota. Deux ou trois minutes après, la véritable madame Brown se présenta et réclama son droit de vote et le représentant de sir Wilfrid de dire: "Ne vous ai-je pas dit que la femme qui est venue auparavant déposer son bulletin n'était pas la personne véritable ayant droit de vote?" Moi-même, lorsque je fis mon entrée dans le bureau de votation, ici à Ottawa, pour voter, je me trouvai en présence d'un revolver chargé et déposé sur une table à côté de laquelle était assis un agent de la sûreté, chargé de protéger